



Séparation et bien immobilier

Par **Allie_gribouille**, le **04/08/2009** à **09:37**

Bonjour

Je suis en train de préparer mon départ du domicile conjugal pour violence psychologique. Nous sommes en concubinage et sans enfants. Nous avons acheté un bien immobilier ensemble sans aucun apport avec un contrat à 50/50. Lors de mon départ j'aimerais lui céder ma part afin de n'avoir plus aucun rapport avec lui, est-ce possible? quelles sont les démarches? Sinon qu'elle est la meilleure solution?

En vous remerciant
Cordialement

Par **jeetendra**, le **04/08/2009** à **10:52**

bonjour, comme vous êtes en indivision, le meilleur moyen est qu'il vous rachète votre part sur le bien immobilier, consultez un [fluo]notaire[/fluo] pour cela, courage à vous, cordialement